

Rédiger un document de gestion

Objectif : Recenser les informations générales, définir un objectif de gestion, faire un parcellaire forestier, rédiger un calendrier des travaux forestiers, ...



Sommaire

1 - Introduction	1
2 - Les renseignements généraux	2
3 - Les objectifs de la propriété	2
3.1 Objectifs économiques.....	2
3.2 Objectifs environnementaux.....	2
3.3 Objectifs sociaux	2
4 - Principe des coupes et travaux	3
5 - Cartes et parcellaire	4
5.1 Descriptif du parcellaire.....	5
6 - Certification PEFC	6
7 - Conclusion	6



1 Introduction



L'échelle de temps entre la forêt et l'être humain n'est pas comparable. Aussi les choix de gestion réalisés par un propriétaire aujourd'hui concerneront ces enfants demain.

Le document de gestion est un outil, qui doit être considéré comme une aide précieuse aux générations futures de cette même propriété. En effet en cas de succession, les objectifs de gestion pourront être maintenus et mieux compris.

Ce document permet aussi d'accroître les connaissances de sa forêt, de planifier les travaux d'une propriété et de mieux rebondir en cas de problèmes. Un document de gestion se veut évolutif afin de suivre la réalité d'une gestion d'un patrimoine vivant et pouvant à tout moment subir un risque lié aux aléas climatiques (tempête, sécheresse, ...), suivre les changements globaux, ...

Ce document est une démarche volontaire du propriétaire, il n'est obligatoire que lorsque le propriétaire a fait le choix d'adhérer à la certification PEFC (Label de gestion durable des forêts).

Voyons ce qui compose un document de gestion à travers les points qui suivent.

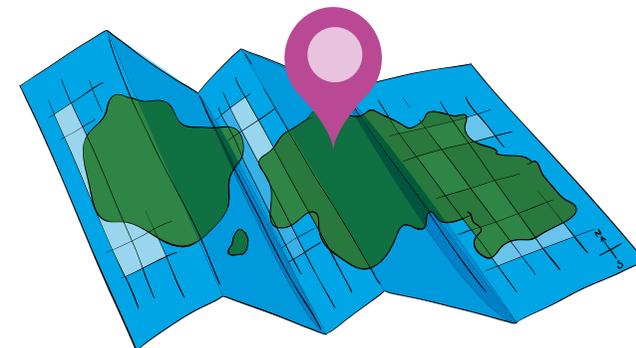
2 Les renseignements généraux

Cette première partie rassemble les données administratives. On y retrouve les coordonnées du propriétaire et/ou du gestionnaire, la (les) commune(s) sur laquelle (lesquelles) se situe(nt) la propriété, la superficie et la localisation de la propriété (éventuellement, joindre une carte globale), ...

Un court historique de la propriété peut également être décrit.

Remarque :

En cas de groupement forestier, les coordonnées de plusieurs propriétaires/ titulaires peuvent apparaître ainsi que celle du gestionnaire.



3 Les objectifs de la propriété



Les objectifs de gestion peuvent être multiples, la suite du document traduira en quoi la gestion mise en place répond au choix des objectifs qui sont fait ici.



3.1 Objectifs économiques

Quel type de rentabilité souhaiteriez-vous atteindre ?
Visez-vous avant tout la production de bois de qualité ?

Pour quels types de régénérations optez-vous ? Quelles essences souhaitez-vous valoriser davantage ?

Accordez-vous la priorité aux essences nobles ? ...



3.2 Objectifs environnementaux

Souhaitez-vous accorder une vigilance particulière aux risques de tassement des sols lors du passage d'engins forestiers ? Désirez-vous le mélange des essences ? Envisagez-vous de laisser des arbres morts ou des îlots de sénescence ? Avez-vous une sensibilité particulière pour les zones humides, les mares, les étangs ? ...

Désirez-vous accueillir des mouvements de jeunesse sur votre propriété ? Désirez-vous accueillir le grand public et leur faire connaître la gestion forestière ? La chasse est-elle pratiquée ?...

3.2 Objectifs sociaux



Souhaitez-vous accueillir des mouvements de jeunesse sur votre propriété ? Désirez-vous accueillir le grand public et leur faire connaître la gestion forestière ? La chasse est-elle pratiquée ?...



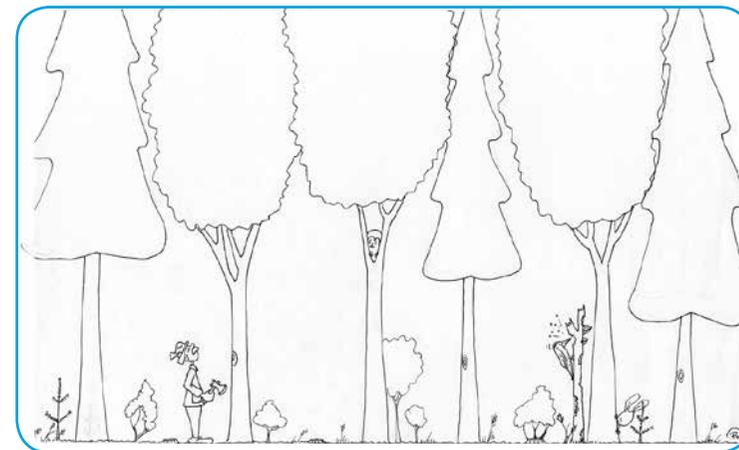
4 Principe des coupes et travaux

Les objectifs de gestion d'une propriété peuvent être multiples. On y retrouve par exemple les principes de rotation de coupe d'éclaircie, du stade juvénile à la maturité du peuplement, les circonférences ou l'âge à atteindre avant la coupe finale. Le temps entre les coupes est également indiqué, par exemple passage tous les 3 ans pour les jeunes résineux, ensuite tous les 6 ans. Vous pouvez également noter le nombre d'arbres d'avenir désignés/ha ou la hauteur d'élagage.

Vous y indiquerez si vous optez pour la régénération naturelle et/ou pour la plantation. En cas de régénération naturelle, quelles sont les essences qui vous intéressent plus particulièrement ?

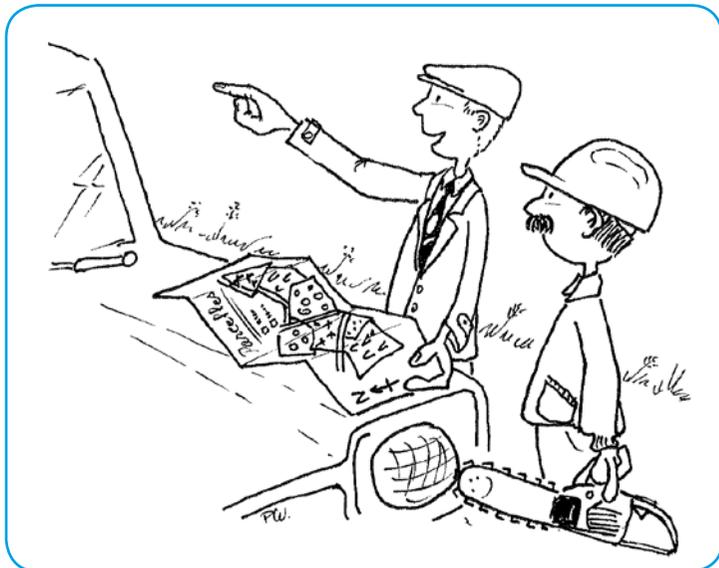
Quels sont les types de sylviculture pratiqués – sylviculture dynamique, régulière, jardinée, Prosilva ? Souhaitez-vous changer le type de sylviculture de certaines parcelles forestières (conversion) ?

Souhaitez-vous replanter les mêmes essences après exploitation ? Vous pouvez également attirer l'attention sur la nécessité de protéger les plantations contre la dent du gibier. C'est également dans cette partie que vous aborderez divers travaux connexes à la sylviculture, comme l'entretien et la création éventuelle de voiries, la création d'une nouvelle place de dépôt, les aménagements pour la chasse et le gibier, ...



Propriétaire qui marque ses arbres en éclaircie

5 Cartes et parcellaire



Propriétaire qui utilise un parcellaire pour indiquer la parcelle à son bûcheron

L'utilisation de carte permet la délimitation de la propriété et la localisation par rapport à une entité urbaine et un accès routier (sur base des limites cadastrales).

Le parcellaire comprend un plan de la propriété découpé en plusieurs parcelles de gestion (= plan parcellaire) et un descriptif des parcelles.

Idéalement, vous partirez d'une carte topographique à l'échelle 1/10.000 ou 1/20.000.

Une fois votre carte en main, identifiez-y des « parcelles de gestion ». **La parcelle de gestion correspond à une étendue aisément repérable sur le terrain à long terme.**

Les critères pour délimiter ces parcelles sont : chemins, ruisseaux, topographie, essence majoritaire, âge, type de peuplement.

La parcelle de gestion illustre également **une partie homogène de la propriété.**

Une parcelle peut parfois contenir différents groupes d'essences. Des parcelles trop petites ou qui n'ont pas d'accès sont, si possible, à **intégrer dans une autre**. Une grande liberté est laissée au propriétaire à ce niveau mais nous vous invitons à éviter les parcelles **de moins d'un hectare** ou de vouloir délimiter chaque trouée de régénération. Enfin, un numéro est attribué à chaque parcelle forestière.

Remarque :

Si votre propriété est relativement grande, il est parfois plus simple de « dégrossir » votre parcellaire. Ainsi, plusieurs parcelles peuvent être regroupées sous une même appellation, comme par exemple un lieu-dit. Cela permet de mieux structurer votre parcellaire. Dans ce cas, les lieux-dits peuvent être repris sur le plan et dans le descriptif du parcellaire.

5.1 Descriptif du parcellaire

Cette étape a pour objectif de décrire les parcelles forestières définies lors de l'étape précédente. Pour chacune de ces parcelles forestières, le descriptif du parcellaire reprend les informations suivantes :

nom du lieu-dit (pour les plus grandes propriétés), numéro de la parcelle forestière, surface (ha), composition / essence(s).

S'il s'agit d'un mélange, vous pouvez indiquer les essences principales en estimant un pourcentage (ex. : 80% de frênes et 10% d'érables et de chênes), année d'installation, description libre du peuplement comprenant des éléments comme : histoire du peuplement, qualité « bois » du peuplement, dégâts d'insectes/gibier, incendie, présence de mitraille, plan d'eau, sources, ce qu'il y avait précédemment sur la parcelle, la présence de petits îlots d'une autre essence, ...

Pour aller plus loin dans la description du parcellaire et du document de gestion en général, le propriétaire peut aussi y décrire les peuplements, leurs compositions, leurs structures, ... et y ajouter un historique des coupes et des travaux.



6 Certification PEFC

PEFC est un label qui garantit la gestion durable des forêts.

Le Label PEFC vous donne la possibilité de témoigner de votre savoir-faire auprès des utilisateurs du bois et du grand public. Ceux-ci souhaitent avoir la garantie que l'achat de produits fabriqués à base de bois ne contribue pas à la destruction des forêts.

Tout propriétaire peut faire certifier sa forêt en mettant en œuvre une charte pour la gestion forestière durable.

Les 14 engagements que composent cette charte sont concrets et raisonnables. Ils ont été définis de manière consensuelle par différents représentants de la filière forêt bois, toutes sensibilités économiques, écologiques et sociales confondues.

Dans le cadre de votre engagement dans cette certification, un document de gestion vous sera demandé.



7 Conclusion

La rédaction d'un Document de Gestion constitue un outil qui vous permettra de visualiser davantage les potentialités diverses qu'offre votre forêt.

Il vous permettra de mieux vous organiser, mieux planifier les interventions que vous souhaitez effectuer dans vos peuplements. Le Document de Gestion assure une certaine continuité dans la gestion sylvicole. En aucun cas, il ne se veut strict et figé. Il peut à tout moment être adapté aux opportunités ou aux nécessités du moment.

Il existe beaucoup de modèles de document de gestion, chacun est adaptable en fonction de vos besoins et de votre forêt.



Pour en savoir plus prenez contact auprès de la Société Royale Forestière de Belgique www.srfb.be



Témoignage :

« Au delà de l'obligation d'un «Document simple de gestion» pour obtenir la certification PEFC, j'ai trouvé beaucoup d'intérêt personnel dans sa rédaction. Cela m'a forcé à m'interroger sur les objectifs poursuivis en constituant une propriété forestière (même restreinte) et à décrire les actions à entreprendre pour les atteindre. J'ai pu clarifier mes idées en les écrivant noir sur blanc et j'ai pu les partager avec mon épouse et mes enfants, qui s'y sont intéressés aussi. La partie plus descriptive demande de rassembler des informations que l'on connaît (dans la tête) et que l'on détient de manière parfois disparate ou dispersée. Elle systématise les données cadastrales et historiques des plantations et permet d'envisager une gestion durable familiale ; cela sera déterminant aussi pour une transmission harmonieuse du patrimoine 'quand on ne sera plus là'. Enfin, quand j'ai été confronté à la rédaction des principes de gestion, j'ai bien dû constater que je n'y connaissais pas grand-chose (et c'est un euphémisme pour quelqu'un qui comme moi vient d'une famille où l'on ne possédait pas de bois). Il fallait donc apprendre et se former. A ce point de vue, les sessions organisées par la SRFB sont très utiles et des plus conviviales. Pour conclure, je dirais que c'est une bonne chose de prévoir un délai d'un an entre la signature de la charte PEFC et la finalisation du Document simple de Gestion: il y a de la réflexion et du travail et c'est très enrichissant pour soi et ses proches». Daniel Bastin, Propriétaire dans la région de Redu - Libin

Conception et rédaction : Philippe de WOUTERS, Orane BIENFAIT, Geoffrey BODSON

Bibliographie : Isaline de WILDE, Philippe de WOUTERS, David DANCART (Janvier 2011)
« Pourquoi et comment rédiger un document de gestion ». SILVA BELGICA – 118 1/2011

Crédits photos : © SFRB p1, 4, 5, 6, 7, 8 ; © iStockPhoto p2

Crédits icones : © freepik p3, 4

Maquette : Eduter-CNPR

Janvier 2019

Plus d'informations ?

Voici les partenaires d'eForOwn qui peuvent vous informer, vous former et vous accompagner

Vous êtes propriétaire forestier

En Belgique



En Espagne



En France



Vous êtes étudiant ou enseignant

En Belgique



En Espagne



En France

